

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 19 juin 2023

N° CP-2023-5-12-6

N° applicatif 6277

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service de l'environnement

Service consulté

MISE EN OEUVRE D' ACTIONS DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE GERPLAN

Résumé : Dans le cadre de la programmation GERPLAN 2023, la Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée pour la mise en œuvre de sept projets. Il vous est proposé de soutenir ces projets pour un montant total de 16 532 € (dont 9 587 € en investissement et 6 945 € en fonctionnement).

Le GERPLAN (Plan de Gestion de l'Espace Rural et Péri-urbain) est une démarche de territoire initiée et accompagnée par notre Collectivité et portée par les structures intercommunales sur le territoire du Haut-Rhin.

Ses objectifs sont :

- de croiser les enjeux environnementaux, paysagers, agricoles et sociétaux du territoire concerné,
- d'établir une feuille de route collective et opérationnelle, validée à l'échelle locale pour répondre à ces enjeux.

Cette feuille de route se décline via la mise en œuvre d'actions, programmées annuellement par chaque structure intercommunale engagée dans la démarche, portées par différents acteurs, publics, associatifs ou privés et soutenues financièrement, si elles répondent bien aux critères exigés par la Collectivité européenne d'Alsace.

La révision du dispositif GERPLAN est actuellement en cours afin d'être adapté en 2024 à l'ensemble de l'Alsace.

Pour rappel, les taux appliqués dans le cadre du GERPLAN diffèrent selon les actions. Ainsi, les actions de plantations et d'acquisition de matériels pour les ateliers de jus de fruits bénéficient d'un taux d'aide de 40 % et les actions de sensibilisation à l'environnement de 50 %.

Notre Collectivité est ainsi sollicitée pour la mise en œuvre de sept opérations inscrites à la programmation GERPLAN 2023 des Communautés de Communes Sundgau et de Mulhouse Alsace Agglomération.

Le détail des actions figure dans l'annexe 1.

Territoire Sud Alsace, Saint-Louis, Sundgau, Thur Doller

Les différents porteurs de projets sollicitent des subventions d'investissement d'un montant global de 4 365 € et des subventions de fonctionnement d'un montant global de 1 365 €.

Territoire Agglomération de Mulhouse

Les différents porteurs de projets sollicitent des subventions d'investissement d'un montant global de 5 222 € et des subventions de fonctionnement d'un montant global de 5 580 €.

Ces projets ont fait l'objet d'un avis favorable de chacune des Commissions Territoriales concernées.

Les subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération. Les crédits nécessaires seront à prélever sur les tranches de financement P226O002T05 et P226O002T06.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder, dans le cadre de la démarche GERPLAN, des subventions d'un montant total de 16 532 € (dont 9 587 € en investissement et 6 945 € en fonctionnement) à répartir, conformément au tableau annexé au présent rapport, entre chacun des porteurs de projets concernés, au titre des opérations listées dans cette annexe 1,
- de préciser que les subventions correspondantes feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant
P226	O002	P226E01	T05	(3026) 204-2041482-54	4 111 €
P226	O002	P226E01	T05	(3028) 204-20421-54	2 300 €
P226	O002	P226E01	T05	(3011) 204-2041481-54	3 176 €
P226	O002	P226E02	T06	(3202) 65-657358-76	6 945 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer